

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Chartierville le lundi 5 mai 2025 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

Est absent :

Mme Joane Dubé, conseillère poste #1

2. Adoption de l'ordre du jour :

25-4303

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière 7 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2025.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1 Demande pour Projet Particulier Amélioration (PAVL-PPA)
 - 8.2 Abat poussière 2025
 - 8.3 Mandat EXP
 - 8.4 Projets FRR 4
 - 8.5 Travaux d'aménagement - Croix lumineuse
 - 8.6 Travaux de voirie chemin Saint-Paul
 - 8.7 Travaux de voirie route Verchères
 - 8.8 Travaux de voirie 10e rang
 - 8.9 Appui pour le retour du programme RénoRégion
 - 8.10 Autorisation signature pour demande de permis d'intervention
 - 8.11 Adoption 2e projet de règlement 2025-03 Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 101-2001 afin de corriger un numéro de zone
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

Aucune question n'est posée.

4. Adoption du procès-verbal :

25-4304-01

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7

25-4304-02

avril 2025 et proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2025.

5. Adoption des revenus & dépenses :

25-4305

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025 pour un total des dépenses d'une somme de 84 553,62 \$ et un total des revenus d'une somme de 200 972,26 \$.

6. Rapport du Maire :

M. Denis Dion informe que l'appel d'offres pour l'aménagement et la construction du sentier de retour du ruisseau Mining a été publié et l'ouverture est prévue pour le mercredi 28 mai 2025.

7. Rapport des comités ad hoc :

M. Simon Lafrenière informe que les travaux pour la voirie locale sont identifiés et ceux-ci débuteront possiblement à la fin mai.

Mme Lise Bellehumeur communique de l'information sur les activités de la Fête Nationale 2025.

M. Jean Bellehumeur informe qu'un nouveau directeur incendie à la Régie des Sommets est nommé et il s'agit de M. Simon Lafrenière avec Mme Vanessa Thériault comme adjointe, que tous les pompiers des municipalités membres ont signés la nouvelle entente. Concernant Vélos Eldorado, le contrat de l'appel d'offres pour la 2^e phase a été octroyé à Sentiers de l'Est et les travaux débuteront d'ici la fin mai.

M. Claude Sévigny souligne que la municipalité peut être fier d'avoir autant d'attrait touristique à proposer.

M. Frédéric Landry informe que le comité de la Halte s'est réuni et que les dossiers avancent bien.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

8.1 Demande pour Projet Particulier Amélioration (PAVL-PPA)

25-4306

Attendu que la municipalité doit remplacer le ponton # 322 sur la route Verchères;

Attendu que l'estimé des coûts s'élève à environ 30 000 \$;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Jean Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PAVL-PPA) et autorise le maire et la directrice générale à signer les documents requis.

Adopté à l'unanimité

8.2 Abat poussière 2025

25-4307

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur d'accepter la proposition N 24402 présentée par Groupe Somavrac c.c. pour l'abat poussière 2025 au coût de 0.4490\$/litre taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

8.3 Mandat EXP

25-4308

Attendu que la municipalité prévoit certains projets nécessitant une expertise en génie civil;

Attendu que la firme EXP a présenté une offre de services professionnels pour consultation en génie civil à la municipalité;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par

Que le conseil municipal de Chartierville accepte l'offre de services pour une enveloppe budgétaire initiale de 5 000 \$, avec un escompte de 10 % sur les taux du décret EXP, tel que décrit à l'offre 999-25005717-PP.

Adopté à l'unanimité

8.4 Projets FRR 4

25-4309

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville désire présenter les projets suivants dans le cadre de l'aide financière :

- Amélioration du camping municipal phase 3 – finition et aménagement;
- Aménagement de l'emplacement de la SHED panoramique;

- Ajout d'une structure et panneaux d'interprétation ainsi qu'une clôture de perche à l'emplacement de la SHED/Halte routière pour l'embellissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Chartierville s'engage à participer aux projets énumérés et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil de la municipalité de Chartierville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil autorise Mme Pamela Blais directrice générale et greffière trésorière à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de cet appel à projet. Et sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, le maire ou la directrice générale.

Adopté à l'unanimité

8.5 Travaux d'aménagement - Croix lumineuse

25-4310

Attendu que la croix lumineuse érigée par les Chevaliers de Colomb a dû être retirée de son emplacement;

Attendu que le conseil municipal s'est engagé à relocaliser la croix sur l'un de ses terrains;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville accepte l'estimé des coûts 465051 de Guy Landry 2013 inc au coût de 12 000\$ pour l'aménagement du terrain pour le nouvel emplacement de la croix lumineuse.

Adopté à l'unanimité

8.6 Travaux de voirie chemin Saint-Paul

25-4311

Attendu que la municipalité de Chartierville a identifié des endroits nécessitant des travaux de voirie sur le chemin Saint-Paul à Chartierville;

Attendu que ces travaux devront idéalement être réalisés au cours de l'année 2025;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny

Que le conseil municipal de Chartierville autorise des travaux de rehaussement à partir du lot 5 404 099 sur environ 750 mètres jusqu'au lot 5 404 103 et mandate la directrice générale à demander des soumissions pour les dits travaux

Adopté à l'unanimité.

8.7 Travaux de voirie route Verchères

25-4312

Attendu que la municipalité de Chartierville a identifié des endroits nécessitant des travaux de voirie sur la route Verchères à Chartierville;

Attendu que ces travaux devront idéalement être réalisés au cours de l'année 2025;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville autorise les travaux suivants sur la route Verchères :

- Transition et rehaussement du chemin sur environ 600 mètres. Dont 350 mètres de rehaussement et 250 mètres de transition aux limites Chartierville / Saint-Isidore;
- Rehaussement du coin Est du lot 6 588 951 sur 130 mètres vers l'Ouest;
- Rehaussement du chemin à partir du lot 5 403 825 sur environ 500 mètres vers l'Ouest jusqu'au lot 5 555 843 et nettoyage des fossés;
- Remplacement du ponceau # 299, 24 pouces de diamètre et 46 pieds de long;
- Remplacement du ponceau # 314, 24 pouces de diamètre et 40 pieds de long;
- Correction de l'asphalte à l'entrée du périmètre urbain;

Que le conseil de la municipalité de Chartierville mandate la directrice générale à demander des soumissions pour les dits travaux.

Adopté à l'unanimité.

8.8 Travaux de voirie 10e rang

25-4313

Attendu que la municipalité de Chartierville a identifié des endroits nécessitant des travaux de voirie sur le 10^e rang à Chartierville;

Attendu que ces travaux devront idéalement être réalisés au cours de l'année 2025;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville autorise des travaux de rehaussement du chemin à partir du lot 5 404 086 sur environ 1,7 km jusqu'au lot 6 493 971 et mandate la directrice générale à demander des soumissions pour les dits travaux.

Adopté à l'unanimité.

8.9 Appui pour le retour du programme RénoRégion

25-4314

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du

Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. François Jacques, député de Mégantic
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

Adopté à l'unanimité

8.10 Autorisation signature pour demande de permis d'intervention

Attendu que la municipalité de Chartierville souhaite faire l'aménagement de pistes de vélos de montagne afin d'attirer le plus grand nombre de personnes possible à visiter son territoire;

Attendu que la municipalité a reçu toutes les autorisations nécessaires des ministères impliqués pour l'aménagement des pistes de vélos de montagne sur le secteur projeté;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière

Que la municipalité de Chartierville autorise la directrice générale et greffière trésorière à déposer une demande de permis d'intervention pour l'abattage d'arbres pour la réalisation de la phase 2 des pistes de vélos de montagne et mandate celle-ci à signer ladite demande.

Adopté à l'unanimité

8.11 Adoption 2e projet de règlement 2025-03 Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 101-2001 afin de corriger un numéro de zone

25-4316

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chartierville a adopté le règlement 2024-03 modifiant le règlement de zonage numéro 101-2001 et que celui-ci prévoit l'ajout du numéro de zone RU 7;

CONSIDÉRANT que le règlement 2022-03 prévoyait déjà l'ajout d'un numéro de zone RU 7;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par M. Claude Sévigny et qu'un projet de règlement a été déposé le 23 avril 2025 conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 mai 2025.

EN CONSÉQUENCE,

Il est :

Proposé par : Mme Lise Bellehumeur

Appuyé par : M. Claude Sévigny

ET RÉSOLU QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

Article 1 : La grille « Constructions et usages » faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 101-2001 est modifiée par :

1. Le remplacement du numéro de la grille correspondant à la zone RU-7 créée par le règlement numéro 2024-03 (ancienne zone A-1) par le numéro RU-9;
2. L'attribution des constructions et usages, des usages spécifiquement prohibés, des normes d'implantation et des normes spéciales applicables à la zone RU-7 créée par le règlement numéro 2024-03 (ancienne zone A-1) à la zone RU-9.

Article 2 : Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 101-2001 est modifié par le remplacement du numéro de la zone RU-7 créée par le règlement numéro 2024-03 (ancienne zone A-1) par le numéro RU-9, le tout tel que représenté au plan joint en annexe 1 du présent règlement.

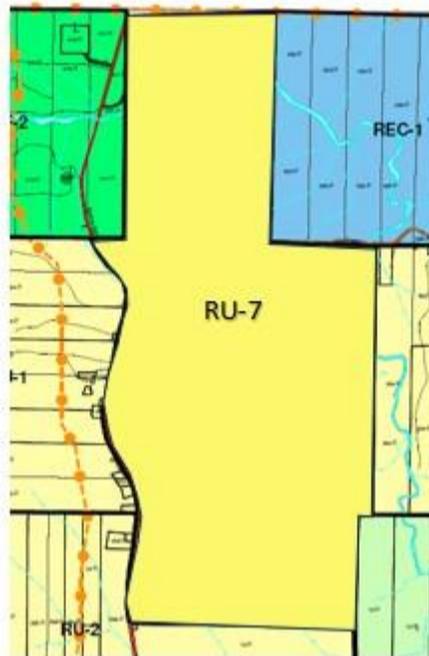
Article 3 : L'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement.

Article 4 : Le présent règlement fait partie intégrante du règlement de zonage numéro 101-2001 qu'il modifie.

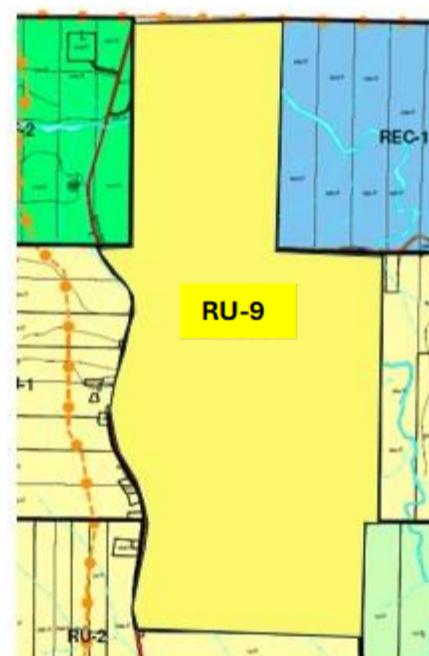
Article 5 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Annexe 1 :

Avant :



Après :



Adopté à l'unanimité

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 03 :

1. Est-il possible d'utiliser le gravier au banc de gravier appartenant à la municipalité pour les travaux de voirie?
2. Serait-ce une option d'utiliser des rouleaux à crampons pour les travaux de voirie?

La période de questions est close à 19 h 55.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

25-4317

11. Levée de la séance :

La séance est levée à 19 h 55 par M. Frédéric Landry.

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière

